

HESAM UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 2 février 2016 portant élection du Président de la Communauté d'universités et établissements Hautes Ecoles Sorbonne Arts et Métiers, Jean-Luc DELPEUCH ;

Vu le décret n°2016-1233 du 19 septembre 2016 modifiant le décret n°2015-1065 du 26 août 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « HESAM Université » ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté 2018/017 du 29 octobre 2018 portant ouverture des élections pour le renouvellement général des organismes consultatifs des instances de représentations du personnel au sein de la fonction publique de l'Etat ;

ARRETE 2018/020 du 10 décembre 2018 portant composition du comité technique d'établissement HESAM Université

Article 1 :

Aucune liste n'ayant été déposée à la date limite de dépôt des listes de candidatures fixée au 7 novembre 2018 et en application de l'article 33 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, il a été procédé à un tirage au sort lundi 10 décembre 2019 à 10h30.

Article 2 :

A la suite du tirage au sort et sur la base de l'accord à siéger au comité technique des quatre personnes, les représentants du personnel sont :

Elus titulaires	Elus suppléants
<ul style="list-style-type: none">➤ Stéphanie HUBERT➤ Marion THIOUX	<ul style="list-style-type: none">➤ Serge GADBOIS➤ Marie BARBUSCIA

Représentants de l'administration :

- Jean-Luc DELPEUCH, Président de HESAM Université
- Hugues BRUNET, Délégué Général de HESAM Université

(assistés en tant que de besoin du ou des représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilités et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité technique)

Article 3 :

Le Délégué Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.


Jean-Luc DELPEUCH